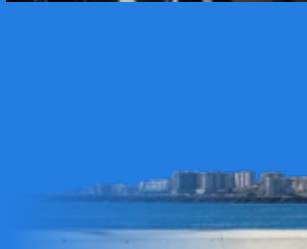


Protéger les



liens

qui vous unissent



3	Édito
4	2022 Une année en chiffres
6	LES NOTAIRES Acteurs du service public
12	LES NOTAIRES Conseils aux familles et aux acteurs économiques
24	LES NOTAIRES Experts et référents de l'immobilier
30	LE NOTARIAT, Une profession qui participe et contribue au débat public
36	LE NOTARIAT, Un modèle qui s'exporte
42	LE NOTARIAT, Une organisation territoriale de proximité
50	LES NOTAIRES à la rencontre de leurs publics

Édito

DES MISSIONS ET DES RESPONSABILITÉS

À travers l'édition 2022 de notre rapport annuel, je vous invite à découvrir notre profession, forte de ses 17 315 notaires et de leurs 69 011 collaborateurs.

Grâce à un maillage territorial incomparable, nous avons encore accueilli en 2022 plus de 25 millions de personnes dans les 8 140 lieux de réception de la profession en métropole et dans les départements et régions d'Outre-mer.

Au service de tous, particuliers, entreprises et collectivités, mais aussi auprès de confrères et d'États étrangers, nous avons su encore l'an passé faire preuve de résilience, de disponibilité, d'écoute dans un monde incertain, de plus en plus soumis aux aléas et en quête de repères et de stabilité.

Notre expertise et nos conseils juridiques ont donné lieu à la réalisation de plus de 5,52 millions d'actes authentiques, dont près de 11 % le sont désormais à distance. Dans le cadre de nos engagements envers l'État, le service *Notaires Infos* a délivré près de 20 000 consultations par téléphone en 2022. Au service du grand public, *Les 3 jours de la Famille* au mois de décembre ont permis à la profession de démontrer combien elle était proche de ses concitoyens.

Accompagner chacune et chacun avec humanité et une conscience élevée de nos responsabilités et de nos devoirs, protéger par nos conseils les liens qui les unissent, telles sont nos missions d'officiers publics ministériels que je suis honorée et fière de porter au nom de l'ensemble de la profession.



**Sophie
SABOT-BARCET**
Présidente du Conseil
supérieur du notariat



Flashez pour accéder à la version numérique
du rapport et à l'édito vidéo de la Présidente
du Conseil supérieur du notariat

LES NOTAIRES PROTÈGENT VOS LIENS

Une année en chiffres



17 315
notaires
7 547 hommes
9 768 femmes

69 011
collaborateurs



8 140
lieux de
réception
de la clientèle
6 772 offices
1 368 bureaux
annexes



5,52
millions
d'actes établis



près de
37 milliards d'€
d'impôts collectés

10,4 milliards d'€
de chiffre d'affaires

25 millions
de personnes reçues
chaque année



1,109 million
d'actes de ventes de
logements anciens



23 595
nouveaux Pacs
enregistrés dans
le fichier PACSen

445 810
nouvelles inscriptions
au Fichier Central
des Dispositions de
Dernières Volontés
(FCDDV)



91 pays
Présence notariale
dans le monde





www.notaires.fr

11,3 millions
de pages vues

6,1 millions de visites

3,9 millions
de visiteurs



YouTube

13 621 abonnés

1 million de vues

96 nouvelles vidéos



Facebook

39 422 mentions
« j'aime »

4,3 millions
de personnes atteintes

198 451 clics & réactions



Twitter

21 935 followers

917 458 personnes
atteintes

42 785 clics & réactions

www.csn.notaires.fr

170 685 pages vues

71 341 visites

52 078 visiteurs



LinkedIn

62 553 abonnés

1,7 million de
personnes atteintes

126 601 clics & réactions



Instagram

5 541 abonnés

46 publications

134 586 vues





LES NOTAIRES
PROTÈGENT VOS LIENS

Acteurs

du service public

8 kilomètres en moyenne
séparent deux offices notariaux.

86 000 professionnels y offrent
au quotidien un accès au droit pour tous.



UN MAILLAGE TERRITORIAL

POUR UNE PROXIMITÉ INCARNÉE

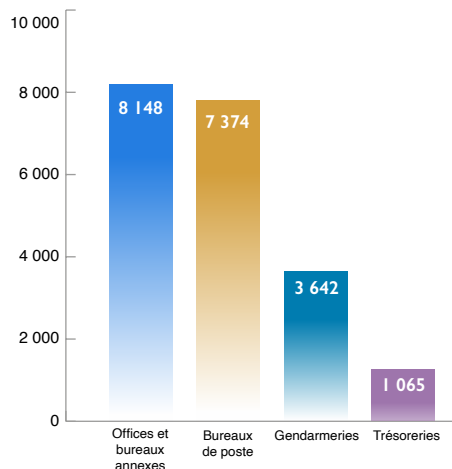
Avec 17 315 notaires au 31 décembre 2022 sur l'ensemble du territoire national, dont 9 817 exercent sous la forme associée au sein de 4 777 offices en sociétés et 1 995 offices individuels, entourés de 69 011 salariés (hors notaires salariés) aux compétences diversifiées, dans 8 140 lieux de réception de la clientèle (6 772 offices et 1 368 bureaux annexes), la profession notariale offre une remarquable proximité pour remplir sa mission de service public. Elle s'incarne dans un total de plus de 86 000 professionnels. Deux offices sont séparés en moyenne de 8 kilomètres. Il n'y a pas en France de désert notarial. La profession apporte un appui aux offices situés dans les régions moins favorisées.

Ce maillage territorial est consubstantiel à la raison d'être de la profession. Il lui permet d'accueillir 25 millions de personnes chaque année.

En 2022, 5,52 millions d'actes authentiques ont été établis.



SERVICES DE PROXIMITÉ

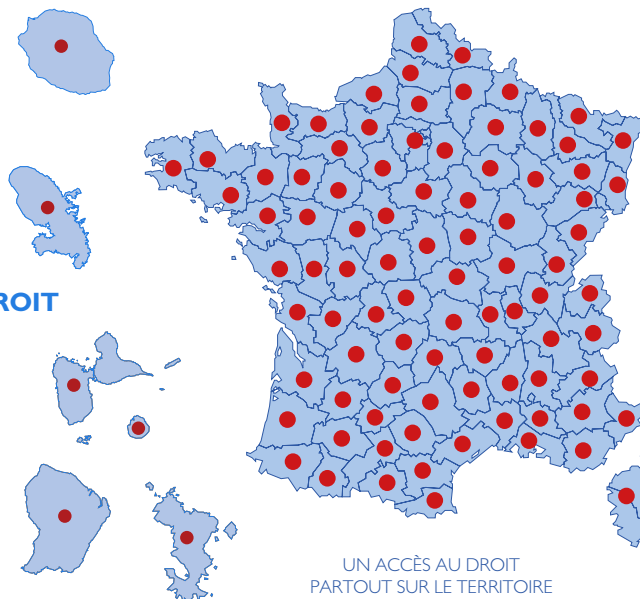


Données au 14 février 2023

Source : Conseil supérieur du notariat - data.gouv.fr



POUR UN ACCÈS AU DROIT OUVERT À TOUS



Outre sa large couverture nationale qui permet à chacun de consulter un notaire près de chez lui, la profession contribue à l'accès au droit pour tous, au moyen de consultations offertes, assurées lors de permanences régulières dans la plupart des conseils régionaux et des chambres des notaires.

Depuis toujours, la profession notariale est unie et solidaire afin de conserver ce maillage territorial.

SOLIDARITÉ PROFESSIONNELLE

Aide à la compensation des
écrêtements

1 695

offices aidés pour un montant
de 19 878 629 €,
soit 11 727 €
en moyenne par office

Aide à l'équipement visio

356

offices aidés
pour un montant
de 306 759 €

Aide à l'abonnement
réseau

338

offices aidés
pour un montant
de 338 232 €



Pour trouver un notaire :
consulter l'annuaire du notariat

POUR UN SERVICE PUBLIC MODERNE

Les notaires assurent, dans des conditions d'équilibre économique et financier que leur impose leur responsabilité de chefs d'entreprise, un service public moderne, avec toutes les exigences éthiques et les garanties requises d'efficacité et de sécurité, sans qu'il n'en coûte rien à l'État. Les notaires collectent impôts et taxes pour le compte de l'État et des collectivités locales pour les actes donnant lieu à taxation (droits de mutation et de succession, droits d'enregistrement, impôts sur les plus-values, et autres taxes de publicité foncière). Au total, plus de 37 milliards d'euros ont ainsi été collectés en 2022 par les notaires, sous leur responsabilité, sans aucun coût pour les pouvoirs publics.

Les missions de service public du notaire et du notariat sont récapitulées dans une Convention d'objectifs État – notariat signée le 8 octobre 2020, valable pour 4 ans.

LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT DES CAPITAUX

Le notariat joue un rôle important dans le cadre du dispositif Tracfin destiné à lutter contre le blanchiment des capitaux. Investie au côté de l'État dans cette démarche, la profession a mis en place des outils dédiés, permettant d'adapter le degré de vigilance en fonction du risque identifié à travers 3 thématiques : identification des parties, objet et cohérence de l'opération, origine et destination des fonds. Ces instruments permettent au notariat d'adresser chaque année à Tracfin des déclarations correspondant aux cas vraiment problématiques.



DÉMATÉRIALISATION : PROXIMITÉ ET ACCESSIBILITÉ

La dématérialisation des actes authentiques et leur stockage sécurisé (cf. page 14) est une réalité du quotidien des notaires qui ont signé, au 31 décembre 2022, plus de 25 millions d'actes de cette nature depuis leur création.

Cette révolution numérique a connu une accélération considérable en 2020 en raison de la pandémie de Covid-19 et des deux confinements imposés à notre pays. En effet, les deux décrets (n° 2020-395 du 3 avril 2020 autorisant l'acte notarié avec comparution à distance pendant la période d'urgence sanitaire et n° 2020-1422 du 20 novembre 2020 instaurant la procuration notariée avec comparution à distance) ont entraîné un développement accru des équipements dans les études.

Ce système utilise l'infrastructure informatique sécurisée de la profession, garantissant ainsi une absolue confidentialité des échanges lors

des rendez-vous et réunions des notaires entre eux et avec leurs clients. Avec ces nouveaux dispositifs, la profession gagne encore en proximité et en accessibilité auprès des citoyens.

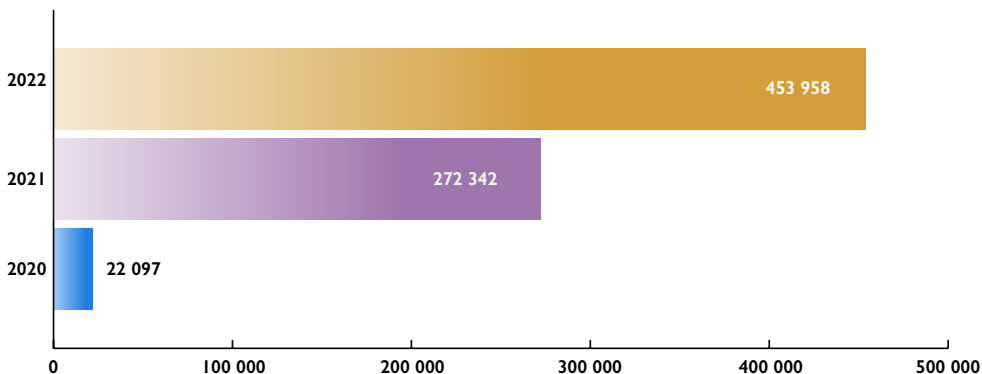
Au 1^{er} janvier 2023, les solutions de visio-conférences représentent :

- 5 997 offices équipés
- 6 153 points de présence
- 10 243 comptes de visio-conférence



L'année 2022 a été marquée par une progression exponentielle du nombre d'actes authentiques électroniques à distance (AAED) entre deux offices via la visioconférence, passant de 8,15 % du total des actes authentiques électroniques (AAE) en décembre 2021 à 10,93 % en décembre 2022.

Croissance exponentielle des AAED (actes authentiques électroniques à distance)





LES NOTAIRES
PROTÈGENT VOS LIENS

Conseils

**aux familles
& aux acteurs
économiques**

**Des conseils et des consultations
pour tous** : familles, acteurs économiques,
collectivités.

**Des actes conservés de façon sécurisée
pendant 75 ans** puis versés aux archives
départementales.

AGIR POUR LA JUSTICE PRÉVENTIVE

UN MAGISTRAT DE L'AMIABLE

Le notaire, officier public nommé par l'État dont il reçoit des pouvoirs revêtus d'une force particulière, intervient dans de multiples domaines juridiques de la vie quotidienne des Français. Sous le sceau de l'État, il conseille avec rigueur et impartialité, il accompagne avec humanité et discrétion. C'est sa mission depuis toujours.

EXPRIMER L'ÉQUILIBRE DES VOLONTÉS

Pour répondre à la mission confiée par l'État, le notaire sécurise en les authentifiant les actes qu'il reçoit et s'engage personnellement sur leur contenu. Il vérifie l'identité des parties, s'assure de leur consentement éclairé, réel et valable et officialise leurs volontés et leurs engagements, après les avoir conseillées sur le droit applicable. Neutre et impartial, le notaire permet la conclusion de contrats équilibrés dans l'intérêt de chacun et dans le strict respect des lois. L'acte qu'il authentifie au nom de la République française est incontestable et s'impose à tous. Le notaire est garant de la sécurité juridique des actes qu'il reçoit.

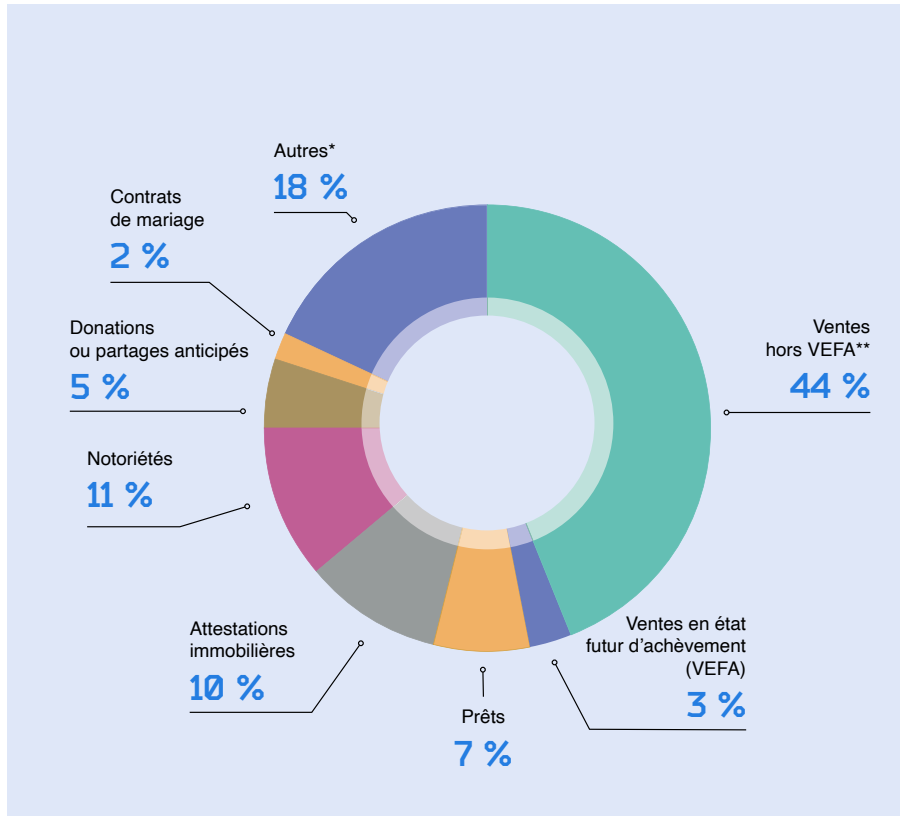
CONSERVER LES ACTES POUR TOUJOURS

Les archives notariales encore conservées représentent des milliers de kilomètres de rayonnages, avec dans toute la France, des séries complètes depuis 1500. Ces archives s'appellent les minutes. Les minutes de plus de 75 ans sont transférées aux archives publiques qui prennent le relais... pour toujours. Ouvert en 2008, le Minutier Central Électronique des Notaires (MICEN) conserve de manière ultra-sécurisée, sur différents sites, l'intégralité des actes sur support électronique de tous les notaires. Il stocke actuellement plus de 25 millions d'actes.

Le Fichier Central des Dispositions de Dernières Volontés (FCDDV) est un fichier national, interconnecté à un réseau de fichiers européens du même type, qui permet à chacun de retrouver un testament (cf. page 16).

Le notariat agit ainsi pour la paix au cœur de la société.

VENTILATION DES ACTES RÉPARTITION MOYENNE ANNUELLE DES ACTES EN %



- Ventes hors VEFA
- VEFA
- Prêts
- Attestations immobilières
- Notoriétés
- Donations ou partages anticipés
- Contrats de mariage
- Autres

* Testaments authentiques, mandats de protection future, adoptions, créations et transmissions d'entreprises, cessions de parts sociales, etc.

** Ventes hors VEFA : logements anciens et neufs, terrains à bâtir, bâtis agricoles et non agricoles, etc.

POUR EN SAVOIR PLUS SUR LE RÔLE DU NOTAIRE



Consultez la vidéo
sur le métier de notaire



Rôle du notaire :
consultez notre site internet

CONSERVER LA MÉMOIRE

Le Fichier Central des Dispositions de Dernières Volontés (FCDDV) est un registre qui répertorie les dernières volontés des particuliers. Créé en 1971, réglementé par la convention de Bâle de 1972, informatisé en 1975, il n'a cessé d'évoluer et contient 21 784 206 inscriptions enregistrées au 31 décembre 2022 (21 338 396 en 2021), dont 445 810 nouvelles inscriptions en 2022 (436 142 en 2021).

En tout, ce sont 657 513 recherches qui ont été effectuées dans le FCDDV en 2022.

Pour s'assurer que les volontés de leurs clients soient connues et respectées, les notaires procèdent à l'inscription de leurs testaments et ultimes volontés sur ce registre. A la disparition d'un proche, les familles ou le notaire qu'elles ont chargé de la succession interrogent ce fichier sur présentation d'un certificat de décès. Cela permet de savoir rapidement si le défunt a fait inscrire des actes au fichier (testament, donation entre époux, acte de notoriété prouvant la qualité d'héritier d'une personne...) et de les retrouver.

Les familles qui ont connaissance de tels actes peuvent alors consulter le notaire qui les détient.

Ce dernier, ou tout autre notaire au choix de la famille, procédera à la liquidation et au partage de la succession, conformément aux volontés du défunt. Tout notaire est tenu d'interroger le fichier à l'ouverture d'une succession.

DES REGISTRES INTERCONNECTÉS EN EUROPE

L'Association du réseau européen des registres testamentaires (ARERT) est une association internationale de droit belge sans but lucratif, créée par les notariats français, belge et slovène. Ce réseau compte 21 pays membres (notariats) et partenaires. Il permet d'échanger des informations entre les fichiers des testaments et de certificats successoraux européens (CSE) nationaux. Les États adhérents, qui disposent d'un registre des dispositions de dernières volontés ou d'un registre de CSE, peuvent les interconnecter pour permettre aux citoyens européens de retrouver les dispositions qu'un proche décédé a laissées dans un pays de l'Union européenne.

En 2022, 14 registres nationaux de testament et 3 registres de CSE font partie de ce réseau. Ainsi 11,19 % des interrogations ont permis de retrouver un testament dans un pays autre que celui où s'est réglée la succession, et dans les 88,81 % de cas restants, de confirmer l'absence de dispositions testamentaires à l'étranger. Grâce à la mise en œuvre du projet RERT Improv', cofinancé par la Commission européenne, la plateforme informatique a été rénovée et est prête à accueillir de nouveaux registres des testaments et des CSE.

En 2022, le nombre d'interrogations sur la plateforme des testaments a augmenté de plus de 24 % par rapport à l'année précédente.



Plus de
650 000 recherches
dans le FCDDV en 2022

UN FICHER POUR LES PACS

Par la loi du 28 mars 2011, l'État confiait au Conseil supérieur du notariat une mission de service public pour l'enregistrement et la publication des pactes civils de solidarité. Mission dont s'acquittent les notaires en alimentant le PACSen, registre destiné à enregistrer et recenser les déclarations, modifications et dissolutions des Pacs réalisées sous la forme authentique.

Le fichier contient 279 155 enregistrements à fin décembre 2022, soit 23 595 nouvelles inscriptions en 2022.

Tous ces fichiers sont gérés par l'ADSN, l'usine digitale du notariat. Elle œuvre pour la protection de l'ensemble des données sensibles de la profession notariale et en est l'acteur majeur de sa digitalisation.



POUR EN SAVOIR PLUS SUR LE TESTAMENT



« Comment rédiger ses dernières volontés ? » : consultez notre site internet

POUR EN SAVOIR PLUS SUR LE PACS



Le Pacs (pacte civil de solidarité) en détails : consultez notre site internet

LA MÉDIATION

LA MÉDIATION PAR LES NOTAIRES

Elle vise la résolution rapide des litiges et permet, quand le dialogue n'est plus serein, de soumettre le différend à un médiateur-notaire parfaitement indépendant, neutre et impartial. La médiation permet de trouver un accord acceptable pour chacun des participants et ainsi évite que la solution ne soit imposée par un juge ou un arbitre. C'est l'objectif de la médiation. Des centres de médiation de notaires sont implantés sur l'ensemble du territoire.

Les différends concernant le droit de la famille, le droit successoral, patrimonial, rural, commercial, des sociétés ou immobilier. Autant de situations qui, si elles ne trouvaient pas de solution, pourraient conduire à de graves conflits. Il existe aujourd'hui 20 centres de médiation et 10 sont en cours de création. 270 médiateurs-notaires sont recensés à ce jour en France et 169 notaires ont été formés à la médiation en 2022.

LE MÉDIATEUR DE LA CONSOMMATION DU NOTARIAT

Lorsqu'un client rencontre un différend avec un notaire, il a le choix entre émettre une réclamation auprès du Conseil régional des notaires ou de la chambre interdépartementale dont dépend ce professionnel ou faire une demande de médiation auprès du Médiateur de la consommation de la profession de notaire, le Médiateur du notariat, sous certaines conditions de recevabilité.

En effet, une directive européenne du 21 mai 2013, transposée par une ordonnance du 20 août 2015, instaure pour tout consommateur « un droit de recourir gratuitement à un médiateur de la consommation en vue de la résolution amiable du litige qui l'oppose à un professionnel ».

L'objectif de cette réglementation est de permettre aux parties en conflit, en l'espèce le client et le notaire, de tenter de parvenir à un accord, avec l'aide du médiateur et à la demande exclusive du client, sans avoir à recourir à une réclamation auprès des instances de la profession.

Le médiateur est totalement indépendant de la profession et, à ce titre, est nommé au moins pour trois ans. C'est M^e Christian Lefebvre qui assume la mission de Médiateur de la consommation de la profession notariale depuis avril 2018. Il rend public un rapport annuel qui permet d'identifier des difficultés récurrentes et les voies de progrès.

POUR EN SAVOIR PLUS SUR LA MÉDIATION NOTARIALE



Rendez-vous sur le site de la médiation notariale

POUR EN SAVOIR PLUS SUR LE MÉDIATEUR DU NOTARIAT



Rendez-vous sur le site du Médiateur du notariat

SALON DE L'AGRICULTURE

Le Salon international de l'agriculture s'est tenu du 26 février au 6 mars 2022 à Paris Expo, Porte de Versailles à Paris, renouant ainsi avec le public après la pandémie. 540 consultations ont été offertes par des notaires au cours de ce salon, notamment de nombreux notaires labellisés « Notaire Conseil du Monde rural ». Elles ont porté sur le droit rural mais aussi sur des problématiques grand public, comme le droit de la famille, le droit immobilier, le droit fiscal ou encore l'accès à la profession.



GO ENTREPRENEURS

Le salon GO Entrepreneurs a également accueilli les 6 et 7 avril 2022 à Paris La Défense Arena, un stand des Notaires de France. Deux jours durant, ce sont près d'une centaine de consultations qui ont été délivrées par les notaires titulaires du label « Notaire Juriste d'Entreprise ».

POUR EN SAVOIR PLUS SUR LE RÔLE DES NOTAIRES AUPRÈS DES COLLECTIVITÉS



L'acte authentique notarié ou administratif : consultez notre site internet



SALON DES MAIRES ET DES COLLECTIVITÉS LOCALES

Le Salon des Maires et des Collectivités locales s'est tenu du 22 au 24 novembre 2022 à Paris Expo, Porte de Versailles. 150 consultations ont été assurées par des notaires labellisés « Notaire Conseil des Personnes publiques » ou « Notaire Conseil en Aménagement et Environnement ». Les notaires ont répondu aux problématiques des communes : droit de l'urbanisme, gestion du domaine privé, acquisition et exploitation d'un fonds de commerce, droit de la forêt...

AU SERVICE DES SENIORS

Depuis la pandémie, le notariat est très sollicité sur des thématiques de transmission et de préparation de succession. Chaque année les notaires reçoivent environ 15 000 mandats de protection future, depuis la création de cet outil juridique d'anticipation des difficultés de la vie, entré dans le droit français en 2007.

Le Salon des Seniors est une occasion, de manière plus générale, de démontrer la vitalité d'une offre de services qui se déploie avec humanité et discrétion auprès des clients. Il s'est tenu du 23 au 26 mars 2022, à Paris Expo, Porte de Versailles. Comme chaque année, les notaires ont répondu présents pour apporter des conseils juridiques personnalisés. Au total, 638 consultations ont été réalisées gratuitement pour des conseils sur les successions, le testament, la donation, le viager, la vente immobilière...

POUR EN SAVOIR PLUS SUR LA DONATION



« Les règles à connaître pour faire une donation » : consultez notre site internet

AU SERVICE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER

Au salon « S'expatrier - mode d'emploi » qui s'est tenu le 31 mars 2022, encore à 100 % en digital, le notariat a animé ou co-animé trois conférences sur l'expatriation en famille, les règles applicables au patrimoine des non-résidents ainsi que la gestion du patrimoine des retraités expatriés. Des consultations ont également pu être accordées en direct, en visioconférence.

Le notariat offre constamment ses services aux Français expatriés, à l'occasion de ses rencontres notariales internationales. Chaque année, la profession organise avec les consulats et les ambassades de grandes capitales plusieurs manifestations pour rencontrer ces citoyens soucieux de leur situation. Y participent des notaires français et des notaires ou juristes locaux, des élus et associations représentatives des Français de l'étranger, ainsi que des structures telles que la Chambre de commerce et d'industrie ou le lycée français. Si les expatriés se posent les mêmes questions que tout

Français sur le territoire national, leur situation nécessite des réponses spécifiques. Aussi, après un exposé sur les nouveautés juridiques et fiscales, ont lieu des échanges informels autour de cas pratiques illustrant des problématiques liées au pays d'accueil. Depuis leur création, 84 rencontres notariales se sont tenues dans 33 pays avec plus de 4 400 participants.

En 2022 se sont ainsi tenues 3 rencontres juridiques avec les expatriés français : à l'Ambassade de France en Belgique, au consulat général de France à Los Angeles ainsi qu'à l'Ambassade de France au Mexique.

Les Notaires de France ont également organisé deux webinaires d'information juridique en partenariat avec lepetitjournal.com. Le premier a eu lieu le 17 mai 2022 sur l'impôt sur la fortune immobilière en expatriation et le second s'est tenu le 19 octobre 2022 au sujet des successions internationales.



LE SERVICE NOTAIRES INFOS



Le Conseil supérieur du notariat a ouvert le 8 octobre 2021 le service Notaires Infos. Ce service téléphonique payant apporte un premier niveau de réponses aux interrogations juridiques des Français, en particulier en matière de droit de la famille et de droit immobilier.

Composé d'une équipe de juristes expérimentés, Notaires Infos est accessible au 0892 011 012*, du lundi au vendredi, de 9 h 30 à 18 h (17 h le vendredi). Sa mise en place au CSN est l'un des engagements de la première

Convention d'objectifs du notariat pour la période 2021-2024, signée le 8 octobre 2020 avec l'État.

Grâce à ce nouveau service, le Conseil supérieur du notariat participe au renforcement de l'accès au droit et à la justice pour l'ensemble des Français.

Au 31 décembre 2022, 19 524 appels avaient été reçus par les juristes de Notaires Infos.

NOTAIRES INFOS

0892 011 012*

* Appels facturés 80 centimes d'euros par minute

LES LABELS PROPOSÉS PAR LE CSN

En 2022, cinq labels ont été proposés par le Conseil supérieur du notariat (CSN) : le label NJE (Juriste d'Entreprise), le label NCF (Conseil aux Familles), le label NCPP (Conseil des Personnes publiques), le label NCMR (Conseil du Monde rural) et le label NCAE (Conseil en Aménagement et Environnement).

Les labels sont délivrés par le CSN à l'issue d'un programme de formation. Ils sont renouvelables tous les 3 ans.

À la fin de l'année 2022, 1 097 offices étaient labellisés.

NOTAIRE JURISTE D'ENTREPRISE (NJE)



Le notaire, par sa formation, son expérience, son éthique, sa compétence, ses outils propres (l'acte authentique) peut et doit apporter une réponse spécifique et

originale aux besoins des chefs d'entreprise. Le label « Notaire Juriste d'Entreprise » permet d'acquérir un véritable savoir-faire en matière de droit des sociétés, et plus généralement en droit des affaires, et de pouvoir développer et mettre en relief cette expertise auprès de tous les acteurs économiques.

NOTAIRE CONSEIL DU MONDE RURAL (NCMR)



Le droit rural régit l'activité agricole. Cette activité aux multiples définitions (civile, fiscale, sociale voire urbanistique) est exercée par un exploitant qui est devenu désormais un véritable

entrepreneur. Le droit rural, en perpétuel mouvement, fait l'objet régulièrement de lois d'orientation, d'adaptation ou de modernisation. Ces modifications sont proposées aux notaires et collaborateurs des offices qui suivent cette formation.

NOTAIRE CONSEIL EN AMÉNAGEMENT ET ENVIRONNEMENT (NCAE)



Les projets d'aménagement sont des opérations souvent complexes avec des intervenants différents et dans lesquelles le respect des obligations environnementales joue un rôle grandissant. La formation pour l'obtention du label « Notaire Conseil en Aménagement et Environnement » propose un parcours adapté sur la réglementation environnementale, tant au regard de la gestion des sols que de la transmission du bâti, afin que les notaires puissent proposer un conseil professionnalisé et complet, sécurisant ainsi les opérations.



NOTAIRE CONSEIL AUX FAMILLES (NCF)



L'activité du notaire dans le domaine du droit de la famille représente une part non négligeable de son activité globale. L'objectif de cette formation est d'obtenir la labellisation « Notaire Conseil aux Familles » permettant de développer le positionnement du notaire comme un spécialiste du droit de la famille et du patrimoine.

NOTAIRE CONSEIL DES PERSONNES PUBLIQUES (NCP)



Les Personnes publiques font partie depuis longtemps de l'environnement quotidien du notaire qui possède cette culture de service public. À l'issue de ce parcours de formation, les participants (notaires et collaborateurs des offices) maîtrisent les concepts du droit public et ainsi proposent leur expertise juridique aux personnes publiques et aux collectivités.



LES NOTAIRES
PROTÈGENT VOS LIENS

Experts

et référents
de l'immobilier

Conseil privilégié, le notaire intervient à chaque étape du projet immobilier.

La profession, référente en matière immobilière, alimente quotidiennement des bases de données, remplissant ainsi la mission de service public qui lui a été confiée par l'État.

LE RÉFÉRENT DÉSIGNÉ

Garant de la sécurité juridique des mutations immobilières, le notaire est un conseil privilégié qui intervient à chaque étape du projet immobilier, secteur qu'il connaît parfaitement et

qui a toujours représenté une large part de son activité. À fin décembre 2022, les notaires ont réalisé 1 109 000 actes de vente de logements anciens.



1,109 million

C'est le nombre d'actes de vente
de logements anciens réalisés
par les notaires à fin décembre 2022.

L'ALIMENTATION DES BASES IMMOBILIÈRES

DES BASES « RÉFÉRENCES »

La transparence du marché est un élément essentiel pour l'activité immobilière, tant au niveau de l'État et de sa politique du logement que pour les familles et les entreprises pour leurs projets d'investissement. Les notaires participent largement à cette transparence via les bases immobilières qu'ils ont créées à partir de 1989 et qu'ils alimentent quotidiennement en transmettant les données de leurs ventes.

Ces bases comptent aujourd'hui plus de 24 millions de fiches de mutations dites « références ». En 2022, le notariat estime le nombre de transactions pour tous types de biens, neufs et anciens confondus, à 1 824 200 ventes (220 000 en Ile-de-France et 1 604 200 en région et dans les DROM).

Grâce à ces données, le notariat est devenu le référent immobilier pour l'État qui lui a confié, dès 2011, une mission de service public de collecte et de diffusion de données immobilières.

TROISIÈME BAROMÈTRE DES VILLES MOYENNES



En juin 2022, le Conseil supérieur du notariat et l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) ont publié les résultats du 3^e baromètre des villes moyennes Notaires de France / Action Cœur de Ville (ACV), un outil d'analyse et de suivi annuel de l'évolution du marché de l'immobilier dans les 234 villes bénéficiaires du programme national « Action Cœur de Ville »,

dont l'objectif est de faire (re)venir habitants, commerces, services et activités en ville. Dans le cadre de sa mission de service public, le CSN met ainsi à disposition du programme ACV une série d'indicateurs pertinents et fiables permettant l'évaluation de la politique publique : nombre de transactions, prix de vente et évolution du diagnostic de performance énergétique (DPE) dans les biens vendus. Cette mission rejoint les intentions de la première Convention d'objectifs que le CSN a signée avec l'État en octobre 2020.

En novembre 2022, le Conseil supérieur du notariat et l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) ont publié le 1^{er} baromètre des petites villes de demain. Cet outil est né de la volonté commune du ministère en charge des collectivités territoriales et du CSN de développer un outil commun permettant de mieux connaître les évolutions de l'immobilier dans ces villes de moins de 20 000 habitants. Quatre indicateurs ont été retenus : le nombre de mutations, le prix de vente, l'origine des acquéreurs et le diagnostic de performance énergétique (DPE).

PREMIER BAROMÈTRE DES PETITES VILLES



En novembre 2022, le Conseil supérieur du notariat et l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) ont publié le 1^{er} baromètre des petites villes de demain. Cet outil est né de la volonté commune du ministère en charge des collectivités territoriales et du CSN de développer un outil commun permettant de mieux connaître les évolutions de l'immobilier dans ces villes de moins de 20 000 habitants. Quatre indicateurs ont été retenus : le nombre de mutations, le prix de vente, l'origine des acquéreurs et le diagnostic de performance énergétique (DPE).

En novembre 2022, le Conseil supérieur du notariat et l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) ont publié le 1^{er} baromètre des petites villes de demain. Cet outil est né de la volonté commune du ministère en charge des collectivités territoriales et du CSN de développer un outil commun permettant de mieux connaître les évolutions de l'immobilier dans ces villes de moins de 20 000 habitants. Quatre indicateurs ont été retenus : le nombre de mutations, le prix de vente, l'origine des acquéreurs et le diagnostic de performance énergétique (DPE).

CONSULTEZ LES BAROMÈTRES



Villes moyennes



Petites villes
de demain

UNE INFORMATION OPTIMISÉE

DES INFORMATIONS ET SERVICES ACCESSIBLES EN LIGNE

Le notariat communique sur ses données immobilières au travers de multiples indicateurs et supports.

Les indices Notaires-Insee, élaborés en partenariat avec l'Institut national de la statistique et des études économiques, sont devenus la référence incontournable pour connaître les évolutions des prix des logements anciens.

Les Notaires de France organisent des conférences de presse et publient des notes de conjoncture trimestrielles qui analysent régulièrement les prix et volumes de vente de tous types de biens et présentent les perspectives du marché, ainsi que de grands dossiers thématiques.

Par ailleurs, afin de répondre à l'ensemble de ses obligations dans le cadre de la mission de service public qui lui a été confiée par l'État, le CSN a lancé un site de restitution des données : <https://immobilier.statistiques.notaires.fr/>

Note de conjoncture immobilière

N° 57 - OCTOBRE 2022

VARIATION DES INDICES DE PRIX NOTAIRES-INSEE*

	LOGEMENTS ANCIENS		APPARTEMENTS ANCIENS		MAISONS ANCIENNES	
	3 mois	1 an	3 mois	1 an	3 mois	1 an
France métropolitaine	1,5 %	6,8 %	1,2 %	4,5 %	1,5 %	8,5 %
Ile-de-France	0,5 %	2,2 %	0,5 %	0,7 %	0,5 %	6,4 %
Province	1,7 %	8,6 %	1,5 %	7,8 %	1,6 %	9,0 %

* Variation sur 3 mois (CVS) : évolution entre le 1^{er} trimestre 2022 et le 2nd trimestre 2022
 Evolution sur 1 an : évolution entre le 2nd trimestre 2021 et le 2nd trimestre 2022


Atterrissage

Le volume de transactions de logements anciens en cours sur les deux derniers mois en France (hors Mayotte) atteint 1 452 000 transactions à fin août 2022. Après 15 mois d'évolution positive sur un an, pour un pic à plus de 1,2 million de ventes en septembre 2021, les volumes ont entamé leur lente descente (-3,7 % en juin et -5,6 % en août sur un an), même si restent exceptionnellement hauts, signe de deux années hors du commun. L'essor précoce au début de l'année a été suivi de plus de 1,7 million de ventes. Particulièrement, les notaires ont pu constater une accélération sur les mois de septembre et octobre accompagnée de délais de vente plus longs. Parallèlement, le ralentissement de la hausse des prix s'est endoché quand bien même la baisse n'est pas pour tout de suite. La diminution des volumes intervient avant la baisse des prix, mais les notaires constatent déjà des négociations sur les prix qui n'existeraient pas il y a encore quelques mois.

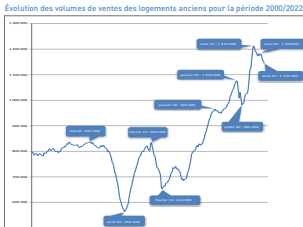
Le réajustement attesté d'une année 2023 qui sera objectivement moins remarquable en termes de volumes, mais l'atterrissage devrait s'effectuer en douceur, comme annoncé par les notaires.

Contre-courant d'ailleurs, spéculativement dans la Capitale, on y note une reprise forte des volumes et un assèchement des stocks, susceptibles d'engendrer une forte tension sur les prix.

Néanmoins, le contexte économique et géopolitique reste dominé par les incertitudes dans des temps d'instabilité. Le marché immobilier n'y est pas imperméable. À ce titre, la nette augmentation des taux sur les crédits à l'habitat à 1,72 % en septembre pour 1,1 % en janvier implique une baisse de la capacité moyenne d'endettement qui devrait se poursuivre et s'amplifier. Sur les durées longues, les taux sont à présent de plus de 3 % ; si le taux d'usage a pu être un problème au cours des derniers mois, son relèvement au 1^{er} octobre redonne une bouffée d'oxygène. Mais il est à noter une course de certains acteurs recherchant une signature rapide afin d'échapper à une hausse des taux programmée. Des ajustements, les marges de manœuvre des banques commerciales diminuant par cette réduction de fiscalité entre le taux d'usage en vigueur et le taux des OAT à 10 ans. L'offre de crédit se trouve, dès lors, automatiquement limitée et fait d'un outil de protection nécessaire du consommateur un outil de



N° 57 - OCTOBRE 2022



Notes de la conjoncture immobilière - Juin et sur 12 mois - France entière (hors Mayotte). Source : CGEDF/Fédération Notariale et INSEE/INSEE

DERNIÈRES TENDANCES

	Appartements anciens	Maisons anciennes
Evolution 3 mois*	1,2 %	1 %
Evolution 1 an**	4,8 %	6,4 %

* Evolution des indicateurs conjoncturels Notaires de France sur les 3 derniers trimestres
 ** Evolution des indicateurs conjoncturels Notaires de France sur les 12 derniers trimestres

POUR EN SAVOIR PLUS SUR LES NOTES DE CONJONCTURE IMMOBILIÈRE



Consultez les notes de conjoncture immobilière sur notre site internet



LA CONFÉRENCE DE PRESSE IMMOBILIÈRE NATIONALE

La conférence de presse immobilière nationale a eu lieu le jeudi 15 décembre 2022. Cette conférence de presse a été suivie par près de 40 journalistes. À cette occasion, ont été

dévoilés le bilan immobilier de l'année 2022 et les premières tendances pour le début de l'année 2023.

**POUR EN SAVOIR PLUS
SUR LE PARCOURS IMMOBILIER**





Une profession

qui participe
et contribue
au débat public

**Évaluation des textes de loi,
propositions d'amélioration du droit,
participation au débat public...** Les
notaires, forts de leur expertise juridique,
sont légitimes pour prendre position sur
les enjeux majeurs du monde actuel.

À TRAVERS... SON CONGRÈS ANNUEL

Le Congrès annuel des notaires est l'occasion, pour la profession, de se positionner vis-à-vis des enjeux majeurs du monde actuel. Il conçoit de nombreuses propositions à destination des pouvoirs publics, sur des thématiques différentes chaque année et participe ainsi à l'amélioration du droit positif au service des citoyens.



« L'INGÉNIERIE NOTARIALE » « Anticiper, conseiller, pacifier pour une société harmonieuse »

Le 118^e Congrès des Notaires de France s'est tenu du 12 au 14 octobre 2022, à Marseille, sur le thème : « L'ingénierie notariale - Anticiper, conseiller, pacifier pour une société harmonieuse ». Ils étaient 3 601 congressistes à assister aux séances plénières, travaux des commissions et 4 parcours de formation thématiques, représentant 34 cours d'une

heure, proposés dans le cadre de ce congrès présidé par M^e Thierry Delesalle.

Les travaux menés par les trois commissions « L'ingénierie notariale au service du projet immobilier », « L'ingénierie notariale au service du projet de l'entreprise » et « L'ingénierie notariale au service des familles » ont donné lieu à 12 propositions, toutes approuvées. Elles ont été complétées, fait nouveau, par une 13^e proposition transversale aux trois commissions et dédiée à l'essor de la fiducie.

Face aux besoins grandissants de la société, le notaire écoute, anticipe, questionne, adapte, explique le droit, conseille, élabore des stratégies globales et se projette dans l'avenir pour répondre aux besoins de ses concitoyens.

Chaque année, les propositions formulées et adoptées par le Congrès des Notaires de France prennent en considération les lois actuelles ainsi que les conjonctures sociétales et proposent une réécriture de certains articles de loi, des différents codes existants (Code civil, Code général des impôts, Code de la voirie routière, Code de la construction et de l'habitation, Code rural et de la pêche maritime, etc.), voire de nouveaux textes de loi. Ces propositions sont régulièrement reprises par le législateur dans l'intérêt des citoyens. Depuis 1953, les propositions du Congrès ont contribué à la création de 120 textes législatifs et réglementaires.



3 601
congressistes

POUR EN SAVOIR PLUS SUR LE CONGRÈS DES NOTAIRES DE FRANCE



Rendez-vous sur le site du Congrès des Notaires de France



L'INGÉNIERIE NOTARIALE AU SERVICE DU PROJET IMMOBILIER

La première commission a soumis 4 propositions, toutes entérinées :

- Vente d'immeuble et définition de la notion de professionnel ;
- Vente d'immeuble et installations classées – Pour une prise en compte de la qualité du vendeur ;
- La prise en compte de la qualité de l'acquéreur en VEFA ;
- D'une vente immobilière consensuelle à une vente solennelle.

L'INGÉNIERIE NOTARIALE AU SERVICE DU PROJET DE L'ENTREPRISE

La deuxième commission a permis d'adopter les 4 propositions suivantes :

- Pour une nouvelle forme de société : la société libre ;

- Pour une harmonisation du régime juridique des « droits sociaux » non cotés ;
- Pour la création d'un certificat de conformité juridique et éthique ;
- Pour une réforme du fonds de pérennité.

L'INGÉNIERIE NOTARIALE AU SERVICE DES FAMILLES

La troisième commission a approuvé les 4 propositions suivantes :

- La création d'un nouveau régime d'information pour les futurs époux : le certificat préuptial ;
- Sécuriser la détermination de la prestation compensatoire ;
- Vers une contractualisation de la contribution des époux aux charges du mariage ;
- Pour une vocation successorale de souche.

Une 13^e proposition, transversale aux 3 commissions, a été adoptée : pour un essor de la fiducie.

...ET DANS LES MÉDIAS

Depuis 2017, le Conseil supérieur du notariat organise cinq fois par an des débats prospectifs, sur des thématiques économiques, sociales et sociétales, autour d'experts et de personnalités politiques. Baptisée « Le Club du Droit », chaque séance réunit en moyenne une centaine de personnes dans l'amphithéâtre du CSN, en présentiel et en distanciel. Un compte-rendu est ensuite publié dans les colonnes du Journal du Dimanche, appuyé par les éclairages de deux notaires, issus de leur pratique quotidienne du droit.

En 2022 encore, de nombreux sujets ont été abordés par la profession notariale, participant ainsi aux débats actuels et futurs de notre monde et de notre société : « L'immortalité numérique est-elle souhaitable ? », « Taux bas et longues durées d'emprunt : est-on finalement propriétaire quand on emprunte sur un si long terme ? », « Droit de la famille en Europe - Protection des adultes vulnérables », « Quel avenir pour l'héritage ? » et « Les métavers sous l'angle juridique ».

Les métavers sous l'angle juridique

Après les cryptomonnaies et le blockchain, de régulation et y sont liées. Comment acheter ou vendre un bien dans ce nouvel univers alternatif, composé d'avatars ?

Quelle place pour le droit dans les métavers ?

- 1984** **L'idée émerge dans le roman Simulation 2** de Daniel F. Galoué
- 1987** **La Liberté Pâlie met en ligne les "Métavers avec La Ligue de l'Espèce"**
- 1997** **Canal+ Multimedia crée le jeu vidéo « La Descente Miroir »**
- 2002** **Apparition du terme Métavers dans le roman « Snow Crash » de Neal Stephenson**
- 2003** **Mise en ligne du jeu « Second Life »**
- 2006** **Reconnaissance du mouvement avec la console Xbox 360**
- 2007** **Apparition de la voix dans les Métavers**
- 2011** **Mark Zuckerberg renomme l'entreprise Facebook « Meta »**

Après les cryptomonnaies et le blockchain, de régulation et y sont liées. Comment acheter ou vendre un bien dans ce nouvel univers alternatif, composé d'avatars ?

Le droit est au cœur de ces enjeux. Les métavers sont des univers numériques où les utilisateurs interagissent et réalisent des activités. Ces univers sont créés et gérés par des entreprises technologiques. Le droit doit donc s'adapter à ces nouveaux environnements.

Les enjeux juridiques sont nombreux : la propriété des biens numériques, la responsabilité des plateformes, la protection des données personnelles, la lutte contre la fraude et le blanchiment, la protection des consommateurs, etc.

Le droit doit donc jouer un rôle essentiel dans la régulation de ces nouveaux univers numériques.

Le droit en pratique

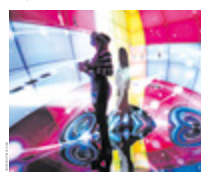
« Les métavers, c'est fabuleux ! »

Me Boris Vienne, porte-parole du Bureau du CSN et notaire à Combarbais

Le droit est au cœur de ces enjeux. Les métavers sont des univers numériques où les utilisateurs interagissent et réalisent des activités. Ces univers sont créés et gérés par des entreprises technologiques. Le droit doit donc s'adapter à ces nouveaux environnements.

Les enjeux juridiques sont nombreux : la propriété des biens numériques, la responsabilité des plateformes, la protection des données personnelles, la lutte contre la fraude et le blanchiment, la protection des consommateurs, etc.

Le droit doit donc jouer un rôle essentiel dans la régulation de ces nouveaux univers numériques.



« Séducteur mais dangereux »

Maxime Julianna, professeur de droit privé à l'université Paris-Saclay

Le droit est au cœur de ces enjeux. Les métavers sont des univers numériques où les utilisateurs interagissent et réalisent des activités. Ces univers sont créés et gérés par des entreprises technologiques. Le droit doit donc s'adapter à ces nouveaux environnements.

Les enjeux juridiques sont nombreux : la propriété des biens numériques, la responsabilité des plateformes, la protection des données personnelles, la lutte contre la fraude et le blanchiment, la protection des consommateurs, etc.

Le droit doit donc jouer un rôle essentiel dans la régulation de ces nouveaux univers numériques.



En 2022 encore, de nombreux sujets ont été abordés par la profession notariale, participant ainsi aux débats actuels et futurs de notre monde et de notre société : « L'immortalité numérique est-elle souhaitable ? », « Taux bas et longues durées d'emprunt : est-on finalement propriétaire quand on emprunte sur un si long terme ? », « Droit de la famille en Europe - Protection des adultes vulnérables », « Quel avenir pour l'héritage ? » et « Les métavers sous l'angle juridique ».

En 2022 encore, de nombreux sujets ont été abordés par la profession notariale, participant ainsi aux débats actuels et futurs de notre monde et de notre société : « L'immortalité numérique est-elle souhaitable ? », « Taux bas et longues durées d'emprunt : est-on finalement propriétaire quand on emprunte sur un si long terme ? », « Droit de la famille en Europe - Protection des adultes vulnérables », « Quel avenir pour l'héritage ? » et « Les métavers sous l'angle juridique ».



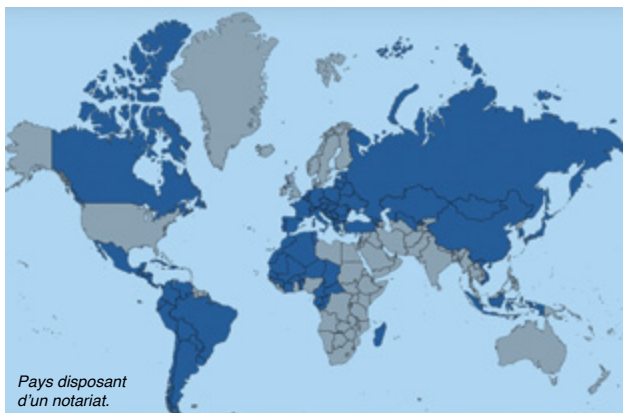
LE NOTARIAT
PROTÈGE VOS LIENS

Un modèle

qui s'exporte

**Coopérations juridiques et partenariats
avec les pays et gouvernements
étrangers et avec le notariat mondial**
pour faire rayonner le droit continental.

PROMOUVOIR UN MODÈLE JURIDIQUE PERFORMANT



COOPÉRER AVEC LES PAYS ÉTRANGERS

Le notariat est sollicité par de nombreux gouvernements pour apporter son expertise dans le foncier et partager ses compétences juridiques ; plus de 1 000 juristes de 11 pays étrangers ont ainsi été formés directement par le notariat français en 2022. Les États sont conscients qu'une justice fiable, une traçabilité des droits fonciers et immobiliers et des transactions sécurisées, encadrées par le droit de tradition continentale (en opposition à la *common law* anglo-saxonne), sont des moteurs de croissance. La coopération se traduit par des échanges fructueux et par la solidarité entre les notariats du monde, précieuse pour répondre aux besoins des familles de plus en plus mobiles.

Le notariat français met notamment son expertise à disposition par le biais de 31 accords de coopération signés avec 20 pays, des organisations internationales et des organisations françaises. Ils portent sur la sécurité foncière, la formation, l'organisation notariale, la déontologie, la lutte contre le blanchiment et la

création d'outils numériques performants. Six ministres de la Justice étrangers ont ainsi pu être rencontrés dans ce cadre en 2022.

DES INSTANCES SPÉCIFIQUES



Le CNUE
(Conseil des notariats de l'Union européenne)



L'ANF
(Association du notariat francophone)



L'UINL
(Union internationale du notariat)



La Fondation pour le droit continental

DES PARTENARIATS POUR UNE SOLIDARITÉ BIENVENUE

Par le biais de 31 accords de coopération avec 20 pays, le notariat français met son expertise à disposition des gouvernements, des organisations internationales et des notariats étrangers en matière de sécurité foncière, de formation, d'organisation notariale, de déontologie, de lutte contre le blanchiment et de création d'outils numériques performants. En 2022, divers événements ont pu se tenir en présentiel ou en distanciel.



Rencontre entre David Ambrosiano, Président du CSN (Mandat 2020-2022) et Volodymyr Marchenko, Président du notariat ukrainien à l'occasion de l'Assemblée générale du CNUE en 2022.

LUTTER CONTRE LES ENFANTS FANTÔMES

Le Conseil supérieur du notariat s'engage depuis 2014 dans la régularisation des enfants sans état civil, notamment en Afrique avec la parution du livre « Les enfants fantômes » coécrit par deux notaires, français et camerounais.

Il a participé en mars au lancement par la France de sa feuille de route pour l'action internationale en matière d'état civil jusqu'en 2027 et a organisé le 11 mai un colloque de haut niveau à l'Académie des Sciences d'Outre-mer sur cette problématique.

Sur le terrain, il a contribué avec la Chambre des notaires du Niger au projet de l'Organisation Internationale de la Francophonie permettant la délivrance de 21 000 jugements supplétifs pour donner des actes d'état civil aux enfants du Niger. Il a également effectué une mission au Sénégal dans le cadre de l'élaboration par le gouvernement d'un plan d'actions pour les enfants sans état civil, avec l'appui de la Fondation des notaires de France.

AUX CÔTÉS DU NOTARIAT UKRAINIEN

Dès le 3 mars, le Conseil supérieur du notariat diffusait un communiqué de presse de solidarité à l'égard du notariat et du peuple ukrainiens. Le CSN a suspendu sa coopération avec les notariats de Russie et de Biélorussie à la suite de l'invasion, ces notariats ayant également vu leurs droits de vote à l'Union internationale du notariat suspendus. Le CSN a très rapidement relayé les appels aux dons tant du CNUE que de l'UINL auprès des notaires français, tout comme il a soutenu la campagne de dons « Je suis utile », à l'initiative de France Générosités et International Advertising Association.

Par ailleurs, depuis fin février 2022, le CSN est en lien avec le notariat d'Ukraine pour lui apporter aide et appui. Il a ainsi accueilli une délégation de la Chambre des notaires d'Ukraine en France du 12 au 15 septembre 2022 pour une visite d'étude sur les solutions numériques en matière de conservation des archives notamment et sur les aspects légistiques.

Enfin, les notaires de France veillent au quotidien dans leurs actes à l'application rigoureuse des sanctions financières ciblées, prises par l'Union européenne contre la Russie et la Biélorussie.

DES ACTIONS ET DES MISSIONS

ACTIONS AVEC LES NATIONS UNIES

Le notariat français se mobilise auprès des organisations internationales pour garantir la sécurité foncière et agir pour un développement durable des villes.

Il a ainsi contribué à la publication du guide sur « la justice préventive et la gouvernance foncière responsable » par l'agence des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO). Il est également intervenu sur la ville informelle et sur l'agriculture urbaine au Forum mondial urbain à Katowice en juin 2022, organisé par ONU-Habitat, programme des Nations Unies pour les établissements humains.

MOBILISATION DANS LE CADRE DE LA PRÉSIDENTIE FRANÇAISE DE L'UNION EUROPÉENNE

Du 1^{er} janvier au 30 juin 2022, la France assurait la présidence du Conseil de l'Union européenne. Dans ce cadre, le CSN s'est mobilisé aux côtés du ministère de la Justice. Des notaires sont intervenus au colloque organisé par le ministère sur la protection des majeurs vulnérables au sein de l'Union européenne ainsi qu'à la conférence e-justice des professions du droit, dont le CSN était partenaire.

Les représentants de tous les États de l'Union européenne étaient présents au CSN le 23 février 2022 pour les 20 ans du Réseau judiciaire européen en matière civile et commerciale (RJEC), manifestation ouverte par le commissaire européen à la Justice Didier Reynders, qui a été suivie de deux jours de

travaux. Le 4 mai, s'est tenue au CSN une conférence européenne sur « La Justice civile en Europe à l'ère numérique », coorganisée avec le ministère de la Justice ; elle réunissait un public et des intervenants issus de la quasi-totalité des pays de l'Union européenne, des professionnels, des universitaires et des représentants des institutions françaises, étrangères et européennes.

Enfin, le CSN a contribué aux réflexions sur la Conférence sur l'avenir de l'Europe en soumettant 24 propositions aux autorités françaises et européennes.

SÉCURISER LE FONCIER EN POLYNÉSIE FRANÇAISE

De janvier 2021 à juillet 2022, l'Association CSN International a apporté son expertise au gouvernement de Polynésie française pour organiser la sortie de l'indivision, suite à un appel d'offres. Une équipe pluridisciplinaire franco-polynésienne composée de notaires, professeurs, géomètres-experts a mené à bien cette mission.

Dans le cadre de ce projet, le CSN a signé une convention d'objectifs avec la Chambre des notaires de Polynésie française pour une durée de 4 ans, afin de l'accompagner dans sa modernisation et son implication dans la réforme foncière en cours.

AU CNUE

Le notariat français est cofondateur et membre actif du Conseil des notariats de l'Union européenne (CNUE). Créé en 1993 et représentant les 22 notariats européens auprès des institutions européennes, il contribue à la création du droit de l'Union européenne et facilite la recherche de solutions communes au service de la mobilité des citoyens. Le CNUE est également force de propositions et met en place des projets à dimension européenne, impliquant l'ensemble de ses membres, dans le but de construire l'espace de justice, de sécurité et de liberté qu'attendent les citoyens européens. Le CNUE représente les notariats de tous les États membres connaissant cette profession : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Croatie, Espagne, Estonie, France, Grèce, Hongrie, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Slovaquie et Slovénie. Les notariats de Macédoine du Nord, du Monténégro, de Serbie, de Turquie et, depuis 2022, d'Ukraine, sont membres observateurs.

En réaction à l'invasion de l'Ukraine, le Conseil des notariats de l'Union européenne a par ailleurs décidé le versement de 150 000 euros à la Croix Rouge internationale pour apporter de l'aide humanitaire à l'Ukraine et de 50 000 euros à la Fondation « Sauver les notaires ukrainiens et leurs familles ». Il a créé un formulaire multilingue permettant aux parents d'exprimer leurs souhaits concernant le voyage de leur enfant quittant l'Ukraine et l'exercice de la responsabilité parentale, formulaire mis en ligne fin juin 2022.

À L'UINL – UNE PRÉSIDENTE FRANÇAISE POUR LES TROIS PROCHAINES ANNÉES



M^e Lionel Galliez, élu président de l'UINL, aux côtés de M^e Sophie Sabot-Barcet, Présidente du CSN et de M^e Laurent Dejoie, Président de l'ANF et de la délégation notariale française.

M^e Lionel Galliez, notaire à Paris, a été élu le 30 novembre 2022 Président de l'Union internationale du notariat lors de l'Assemblée générale de l'organisation qui s'est tenue à Cancún au Mexique. À la tête du notariat mondial pour un mandat de trois ans, il a pris officiellement ses fonctions le 1^{er} janvier 2023. Au cours de son mandat, Lionel Galliez entend :

- défendre la spécificité du modèle notarial et la diversité des systèmes juridiques relevant du droit continental ;
- étendre et approfondir les compétences des notariats membres de l'Union européenne ;
- établir un socle de doctrine pour affermir l'action de l'Union internationale du notariat.

C'est seulement la quatrième fois depuis sa création en 1948 que l'UINL est présidée par un notaire français.

« L'Université du notariat mondial - Jean-Paul Decorps », s'est tenue avec succès, en ligne, de juillet à octobre 2022 (87 étudiants, 32 pays). Quatre notaires françaises y ont notamment participé.

POUR EN SAVOIR PLUS SUR LES ACTIONS DU NOTARIAT FRANÇAIS DANS LE MONDE



Rendez-vous sur le site
France Notaires International





LE NOTARIAT
PROTÈGE VOS LIENS

Une organisation

**territoriale
de proximité**

**Offices et instances notariales
en parfaite proximité**, au service
de tous pour répondre quotidiennement
aux besoins juridiques des citoyens.

LES INSTANCES DE LA PROFESSION

LE CONSEIL SUPÉRIEUR DU NOTARIAT



Seul organe de la profession habilité à s'exprimer au nom de tous les notaires de France, le Conseil supérieur du notariat (CSN) est un établissement d'utilité publique. Clé de voûte de l'institution notariale, il représente la profession auprès des pouvoirs publics, détermine sa politique générale, contribue à l'évolution du notariat, et fournit des services collectifs aux notaires. Dans ses relations avec les pouvoirs publics, le CSN contribue à la réflexion sur les évolutions du droit, donne son avis sur les projets de loi ou sur les textes en préparation. L'Assemblée générale du CSN est composée des délégués de Cour élus au sein de chaque Conseil régional ou Chambre interdépartementale valant Conseil régional. Ces délégués sont élus pour 4 ans et renouvelés pour moitié tous les 2 ans. L'Assemblée générale du CSN se réunit au moins quatre fois par an en séance plénière. Elle examine les travaux des commissions et vote le budget, les mesures et décisions qui régissent la profession notariale.

LES CONSEILS RÉGIONAUX DES NOTAIRES

La compétence territoriale des 33 Conseils régionaux ou Chambres interdépartementales en tenant lieu correspond généralement aux cours d'appel judiciaires situées sur le territoire national en métropole et Outre-mer. Ces instances régionales représentent les notaires de leur ressort devant les autorités politiques et judiciaires de la cour d'appel. Elles assurent diverses fonctions ayant trait à l'organisation de la profession, au plan régional et notamment la coordination des actions de formation des notaires.

La loi pour la confiance dans l'institution judiciaire, dont un large volet est entré en application le 1^{er} juillet 2022, confère aux présidents des Conseils régionaux de nouvelles responsabilités en matière de suivi des réclamations et de procédures disciplinaires.

LES CHAMBRES DÉPARTEMENTALES ET INTERDÉPARTEMENTALES DES NOTAIRES

Les notaires d'un ou de plusieurs départements sont regroupés en compagnies. La plupart de ces compagnies sont nées avant la République. Chaque compagnie est représentée par une Chambre départementale ou interdépartementale, composée de membres élus parmi les notaires du ou des départements concernés.

Elles sont chargées par la loi de faire respecter les règles professionnelles. Elles organisent l'inspection annuelle de chaque office tant sur le plan comptable que sur le plan juridique. Les rapports d'inspection sont transmis au Parquet.

LA DEUXIÈME UNIVERSITÉ DES INSTANCES

La deuxième Université des instances de la profession s'est tenue du 3 au 5 juillet 2022 à Chantilly.

Elle a réuni près de 140 présidents et secrétaires généraux d'instances, venus de toute la France. Conçue par le Conseil supérieur du notariat, cette Université a désormais vocation à se tenir chaque année. Elle répond aux enjeux de professionnalisation des instances et de cohésion de la profession à travers des modules de formation sur des sujets fondamentaux ou transverses et des ateliers d'échanges.



LES MEMBRES DU BUREAU

Le Bureau du CSN se compose de 7 membres élus pour 2 ans par l'Assemblée générale.



**SOPHIE
SABOT-BARCET**

Notaire à Monistrol-sur-Loire (43)
**PRÉSIDENTE DU CONSEIL
SUPÉRIEUR DU NOTARIAT**



BERTRAND SAVOURÉ

Notaire à Paris (75)

PREMIER VICE-PRÉSIDENT ET TRÉSORIER

Chargé de l'économie de la profession, du budget et des finances, de la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme, de la déontologie, des instances et de leurs relations avec le CSN, des relations avec les cercles de réflexion et avec le MEDEF, de l'application de la loi Croissance et de la carte d'installation.



LAURENCE LEGUIL

Notaire à Sablé-sur-Sarthe (72)

DEUXIÈME VICE-PRÉSIDENTE

Chargée de l'Europe et de l'international, du suivi de l'Union internationale du notariat (UINL), du Conseil des notariats de l'Union européenne (CNUE), des affaires juridiques, des relations avec les Centres de recherches, d'information et de documentation notariales (CRIDON), de l'Institut d'Études Juridiques, de l'Association du Congrès des Notaires de France, de l'évaluation de la loi, de la concurrence et de la compliance.



STÉPHANIE JEANJEAN-BOUDON

Notaire à Carpentras (84)

SECRÉTAIRE DU BUREAU

Chargée du numérique, de la formation des notaires et des collaborateurs, de la Raison d'être du notariat, de la Mission du développement, des relations avec l'Assemblée de Liaison et le Mouvement Jeune Notariat (MJN).



ÉDOUARD GRIMOND

Notaire à Lille (59)

PORTE-PAROLE

Chargé de l'immobilier, du suivi de l'activité immobilière, de la politique du logement et des relations avec le ministère du Logement, de la médiation, de la communication, des relations avec certains ordres professionnels, de l'Institut international d'histoire du notariat (IIHN).



CATHERINE GUIHARD

Notaire à Herbignac (44)

MEMBRE DU BUREAU

Chargée des relations sociales, du dialogue social, du modèle social du notariat et de la réforme des retraites, de la discipline, de la sociologie du notariat, de la parité et de l'attractivité des parcours, du suivi des relations avec les organisations professionnelles des autres officiers publics et ministériels et avec certains ordres professionnels.



BERTRAND MACÉ

Notaire à Saint-Denis (974)

MEMBRE DU BUREAU

Chargé de l'Outre-mer, de la politique de la marque, de sa défense et de sa promotion, de la qualité et du management, du suivi des relations avec les généalogistes, les experts-comptables et les commissaires aux comptes.

JÉRÔME FEHRENBACH

DIRECTEUR GÉNÉRAL DU CSN

Inspecteur général des finances



LES DONNÉES RÉGIONALES PAR COUR D'APPEL

Ce tableau présente une cartographie de la profession par Cour d'appel. Présents sur tout le territoire, les notaires et leurs collaborateurs répondent quotidiennement aux besoins juridiques des citoyens.

Cours	Offices	Bureaux annexes	Offices & Bureaux annexes	Total Notaires	Femmes notaires	Hommes notaires	Notaires salariés en %	Salariés de l'office en %	Actes en %	Chiffre d'affaires en %
AGEN	86	44	130	173	87	86	0,69 %	1,01 %	1,26 %	0,92 %
AIX-EN-PROVENCE	518	26	544	1 539	887	652	10,24 %	7,62 %	7,51 %	8,30 %
AMIENS	214	47	261	378	219	159	1,34 %	2,36 %	2,46 %	2,14 %
ANGERS	181	75	256	372	188	184	1,58 %	2,45 %	2,62 %	2,19 %
BASSE-TERRE	22	2	24	48	32	16	0,33 %	0,30 %	0,25 %	0,36 %
BASTIA	44	6	50	84	47	37	0,35 %	0,44 %	0,55 %	0,51 %
BESANÇON	103	44	147	247	148	99	1,16 %	1,44 %	1,58 %	1,26 %
BORDEAUX	265	72	337	723	407	316	4,81 %	4,08 %	4,09 %	3,74 %
BOURGES	79	45	124	142	72	70	0,44 %	0,95 %	1,08 %	0,79 %
CAEN	184	76	260	408	218	190	1,85 %	2,69 %	2,65 %	2,31 %
CHAMBÉRY	162	14	176	477	289	188	2,85 %	2,75 %	2,54 %	2,74 %
COLMAR-METZ	188	4	192	508	285	223	3,52 %	3,29 %	3,94 %	3,21 %
DIJON	143	72	215	294	147	147	1,09 %	1,85 %	2,09 %	1,66 %
DOUAI	341	45	386	874	479	395	5,05 %	5,32 %	4,61 %	4,57 %
FORT-DE-FRANCE	25	2	27	47	34	13	0,24 %	0,33 %	0,33 %	0,39 %
GRENOBLE	231	47	278	493	285	208	2,29 %	2,94 %	3,33 %	2,75 %
LIMOGES	77	55	132	146	71	75	0,56 %	0,87 %	1,17 %	0,81 %
LYON	341	44	385	951	513	438	5,77 %	5,28 %	5,51 %	5,13 %

Cours	Offices	Bureaux annexes	Offices & Bureaux annexes	Total Notaires	Femmes notaires	Hommes notaires	Notaires salariés en %	Salariés de l'office en %	Actes en %	Chiffre d'affaires en %
MONTPELLIER	281	44	325	654	361	293	3,18 %	3,94 %	4,23 %	3,51 %
NANCY	122	33	155	293	167	126	1,67 %	1,69 %	1,85 %	1,57 %
NÎMES	210	31	241	474	270	204	2,22 %	2,48 %	2,90 %	2,38 %
ORLÉANS	184	61	245	387	213	174	1,76 %	2,25 %	2,58 %	2,12 %
PARIS I	481	3	484	2 020	1 182	838	16,65 %	10,59 %	6,97 %	15,12 %
PARIS II	231	29	260	556	341	215	3,18 %	3,21 %	3,51 %	3,30 %
PAU	151	39	190	391	219	172	2,18 %	2,06 %	2,30 %	2,00 %
POITIERS	223	99	322	516	270	246	2,27 %	3,32 %	3,67 %	3,10 %
REIMS	133	51	184	287	150	137	1,22 %	1,81 %	1,80 %	1,65 %
RENNES	603	97	700	1 366	737	629	7,05 %	9,01 %	8,40 %	8,03 %
RIOM	142	65	207	305	193	112	1,34 %	1,91 %	2,19 %	1,59 %
ROUEN	184	29	213	409	215	194	1,65 %	2,39 %	2,69 %	2,24 %
SAINT-DENIS	33	3	36	117	69	48	0,84 %	0,82 %	0,75 %	0,88 %
TOULOUSE	256	29	285	645	366	279	4,09 %	3,30 %	3,78 %	3,01 %
VERSAILLES	334	35	369	991	607	384	6,56 %	5,25 %	4,82 %	5,73 %
TOTAL FRANCE	6 772	1 368	8 140	17 315	9 768	7 547	100 %	100 %	100 %	100 %



56,4 %

C'est le pourcentage des femmes parmi les notaires en France



LES NOTAIRES
PROTÈGENT VOS LIENS

À la rencontre

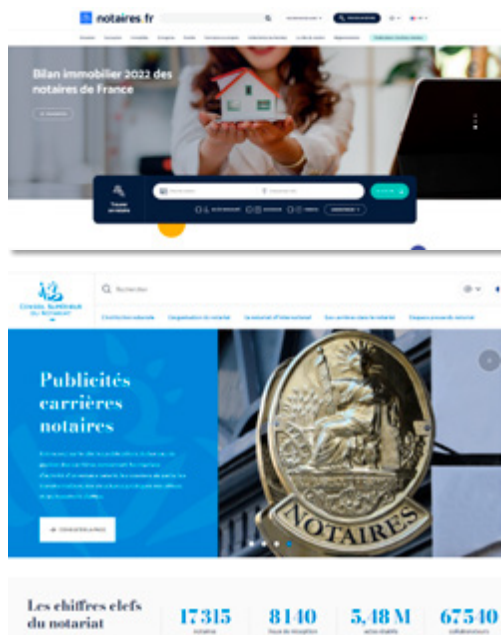
de leurs publics

Lors de salons et de conférences, sur les ondes, dans la presse et sur les réseaux sociaux, **les notaires délivrent régulièrement conseils et expertises juridiques.**

NOUVEAUX SITES : WWW.NOTAIRES.FR ET WWW.CSN.NOTAIRES.FR

Fin juin 2022, les internautes ont pu découvrir le site grand public **www.notaires.fr** doté d'une nouvelle maquette, d'un graphisme et d'une ergonomie plus actuels. Désormais entièrement dédié aux services pour le grand public, sa réorganisation éditoriale et ses nouvelles maquettes offrent un contenu d'information juridique plus accessible et un parcours utilisateur plus intuitif qu'auparavant.

Depuis juin 2022, les notaires de France se sont également dotés d'un site institutionnel : **www.csn.notaires.fr**. Il a été conçu pour répondre spécifiquement aux besoins d'information des internautes, qu'ils soient particuliers, étudiants, journalistes et/ou partenaires, souhaitant s'informer ou mieux connaître le rôle, les missions, les actions et le fonctionnement du Conseil supérieur du notariat et plus généralement de l'institution notariale. La publicité des carrières des notaires figure désormais sur ce site, tout en restant également accessible via le site grand public.



DÉCOUVREZ NOS SITES



www.notaires.fr



www.csn.notaires.fr

LES 3 JOURS DE LA FAMILLE



Les 7, 8 et 9 décembre 2022, les Notaires de France sont allés à la rencontre des particuliers. À travers deux jours de consultations via un salon virtuel et deux demi-journées de consultations téléphoniques via le « 36 20 dites notaires », plus de 400 notaires se sont

mobilisés et ont répondu aux questions de près de 4 000 personnes.

La promotion de cet événement d'ampleur nationale s'est faite grâce à une campagne radio d'une semaine sur France-Inter, RMC, RTL, Europe 1 et le réseau des Indés, mais aussi par une campagne display sur les sites d'information en ligne ou encore une série de posts sponsorisés sur les réseaux sociaux de la profession.

Dans les régions, en métropole comme dans les territoires d'Outre-mer, de nombreuses instances ont également pris part aux *3 Jours de la Famille*, via des consultations dans les chambres et conseils régionaux ou des interventions dans les médias dits classiques ou en ligne.



Sophie Sabot-Barcet, Présidente du CSN, entourée des notaires mobilisés au CSN pour le salon virtuel.

POUR EN SAVOIR PLUS



Rendez-vous sur la chaîne YouTube

SUR LES ONDES ET DEVANT LES CAMÉRAS

En 2022, comme les années précédentes, les Notaires de France ont poursuivi leur présence médiatique, en particulier via un certain nombre de partenariats. Outre le Club du Droit dans le Journal du Dimanche, des notaires sont intervenus régulièrement sur l'antenne de RMC et dans les colonnes du journal 20 Minutes.

Les FAQ de droit, ont également continué en 2022 avec 7 vidéos publiées sur YouTube et 5 sur le réseau social Instagram. Ces temps d'échanges entre les notaires et des influenceurs (Camille Lacourt, L'atelier de Roxane, Élodie Gossuin, Nota Bene...) permettent de délivrer des réponses aux questions posées par les communautés d'abonnés sur des sujets variés tels que la famille, l'immobilier, l'entreprenariat, l'histoire du notariat...



**POUR EN SAVOIR PLUS
DÉCOUVREZ LES VIDÉOS
« FAQ DE DROIT » SUR
NOTRE CHÂÎNE YOUTUBE**



**POUR EN SAVOIR PLUS
RENDEZ-VOUS SUR
LE COMPTE INSTAGRAM
DES NOTAIRES DE FRANCE**



EN RÉGION

Chaque année, les instances régionales et départementales mettent en place des campagnes de communication grand public. En 2022, les notaires ont de nouveau fait l'actualité par le biais d'un éventail d'actions : insertions presse, campagnes d'affichage, spots publicitaires, conférences, créations de podcasts, partenariats, participations à des événements locaux, publications et jeux concours sur les réseaux sociaux (Facebook, Instagram, TikTok)... L'année a également été rythmée par des rencontres entre les notaires et les Français : consultations gratuites à l'occasion d'événements dédiés au notariat ou de salons, interventions en milieu scolaire et étudiant pour faire découvrir les métiers du notariat.





Sous le sceau de l'État,
Conseiller avec rigueur et impartialité,
Accompagner avec humanité
et discrétion,
Exprimer l'équilibre des volontés
dans le cadre fixé par la loi,
Conserver les actes pour toujours,
Et agir ainsi pour la paix au cœur
de la société.



Conseil supérieur du notariat

60 boulevard de La Tour-Maubourg – 75007 Paris – 01 44 90 30 00

Retrouvez-nous sur nos réseaux sociaux



**POUR EN SAVOIR PLUS
CONSULTEZ NOTRE SITE
WWW.NOTAIRE.FR**



Pour découvrir plus de contenus,
scannez les différents QR Codes de ce rapport.